

Règlement Concours photos « Collège Lucien Millet »

Article 1 : Organisation du concours & dates du concours

Le Concours Photos est organisé par 4 élèves de 3^e (*) du collège Lucien Millet, encadré par Noémie Dumoulin (AED), Mme Martin (professeure) et Mme Sirop (professeure).

Le concours se déroule jusqu'au **20 décembre 2023**.

Article 2 : Thème

Le temps.

Article 3 : Conditions de participation

Le concours photos est ouvert et gratuit pour tous les élèves et adultes de notre collège à l'exclusion des membres du jury. Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du présent article. L'organisateur se réserve par conséquent le droit de procéder à toutes vérifications qu'il jugera utiles en ce qui concerne l'identité de chaque participant.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Une seule participation par personne est acceptée.

La photo présentée devra être remise sur clé USB à Noémie Dumoulin, Mme Martin ou Mme Sirop.

Le fichier devra être nommé : nom_prénom_classe pour les élèves et nom_prénom_fonction pour les adultes.

Les photos ne respectant pas ces critères seront éliminées.

Le dépôt des photos aura lieu **jusqu'au 20 décembre 2023**. Les photos seront développées par le collège puis collées sur un support fourni par le collège.

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

Article 4 : Exclusions

Toute photo à caractère discriminatoire, irrespectueux, dégradante, dévalorisante ou contraire à la loi française sur la protection des personnes sera automatiquement refusée.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

Article 5 : Critères de sélection

Les photographies seront évaluées sur le respect du thème proposé et sur leur valeur technique et artistique par le jury.

Article 6 : Exposition des œuvres

Les photographies seront exposées au collège en janvier 2024 puis ultérieurement lors du spectacle de fin d'année organisé par Mme Brossais en juin 2024.

Article 7 : Composition du jury

Le jury est composé des élèves organisateurs et d'adultes, dont les responsables de l'organisation du concours (Mmes Dumoulin, Martin et Sirop).

L'ensemble des photographies sera soumis à ce jury. Les trois photos gagnantes seront désignées par le vote de ce jury. Le jury procédera à ce vote dans le respect des règles d'anonymat.

Article 8 : Vote

Vote du jury. Le vote du jury sur les photos aura lieu en janvier 2024.

Vote du Public. Durant l'exposition, les visiteurs (élèves et adultes) pourront voter pour la photo de leur choix afin d'attribuer le Prix du Public.

Le vote du public se déroulera en janvier 2024.

Article 9 : Annonce des résultats

Les gagnants seront informés fin janvier/début février et les résultats seront publiés sur le site du collège.

Article 10 : Droit à l'image

Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du concours et des expositions suivant la remise des prix.

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

En conséquence, les organisateurs dégagent toute responsabilité liée au droit à l'image.

Le participant autorise le collège à publier sans but lucratif les photographies dans le cadre exclusif de ses publications, à des fins pédagogiques et/ou de communication externe ou interne sur support papier ou numérique.

Article 11 : Responsabilités

L'organisateur se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent concours photos si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Article 12 : Obligations

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

En soumettant sa photo au concours, le participant accepte le règlement du concours ci-dessus.

Mise à disposition du règlement. Le règlement est consultable en ligne sur le site du collège.

(*) Les élèves organisateurs : Clara Boivent, Yaëlle Charron, Maëlys Le Nôtre, Léa Loison.